L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:

JEUDI MATIN, 27 AVRIL 1837.

Cette nuit, le feu a éclaté à minuit un quart, dans le [illegible] de l'édifice de la Bourse à l'encoignure des rues Chartres et St Louis. Tout le toit de l'édifice a été consumé; et heureusement que le feu n'a pu communiquer aux maisons voisines. Les pompes se sont rendues peu de minutes après l'allarme.

ASSASSINAT.

Hier matin un nommé Sweetman a été trouvé mort dans la rue du Canal, près de la Douane, il avait reçu un coup de poignard au cœur. Samuel Brown, accusé d'avoir commis le meurtre a été arrêté et mis en prison.

JUSTICE CRIMINELLE.

Ce n'est qu'avec grande précaution qu'il est permis à la presse d'aborder une question criminelle; et, certes, ce n'est pas nous qui tenterons d'eveiller l'opinion publique sur un acte que la justice et le jury peut qualifier. Cependant, il est permis à tout citoyen de veiller à la [illegible] des lois, et surtout à cette distribution de la justice, dont l'égalité fait la base de tout gouvernement constitutionnel. Nous ne nous permettrons pas de [illegible] les moyens employés à l'égard de deux [illegible] rapprochées; mais nous demanderons [illegible] dans le choix d'un jury, les [illegible] et si l'apparence de [illegible] ne [illegible] pas à rendre le public moins impartial [illegible] devant une jurisprudence qui ne [illegible] pas avoir les mêmes bases dans des circonstances diverses? Dans la séance de mardi, grand nombre de jurés manquèrent à l'appel de la [illegible] de mercredi près de soixante jurés [illegible] et, à la manière de les interpeller [illegible] leur conscience au sujet d'une opinion [illegible] formée, on a reconnu le zèle et la [illegible] de trois avocats, bien faits sans doute [illegible] personnes, par [illegible] dialectique; mais [illegible] la même marche [illegible] jury pour *Tom Tiffree?* [illegible] des objections qui tombent [illegible] du seul [illegible] à mort? [illegible] la jurisprudence [illegible] la même pour tous; et [illegible] précautions pour former [illegible] on est bien [illegible] se propose, du moins [illegible] coupable, [illegible] pourquoi se donner de l'être [illegible] et pourquoi surtout dans tel cas [illegible] à la distribution de la justice [illegible]?

En effet, [illegible] questions, et les réponses [illegible] Et puisqu'on accuse dont être [illegible] jusqu'à ce que le contraire soit prouvé, [illegible] que le condamner avant [illegible] des hommes appelés à le juger [illegible] *M. [illegible] est telle, que rien ne saurait la changer.* [illegible] donc à ces hommes qui en [illegible] ou vous voyez vous [illegible] que vous êtes appelés à [illegible] vos [illegible] de citoyens, ou votre conviction [illegible] est pas [illegible].

LE COMODORE LOPEZ.

Une [illegible] publique semble suivre avec anxiété les moindres mouvemens des deux flottes [illegible] actuellement sur les côtes [illegible] avec un sentiment de [illegible] et d'impatience le résultat [illegible] d'où dépend pour ainsi dire [illegible] entre les deux gouvernements [illegible] peut-être à propos de faire connaître [illegible] que le congrès général de Mexico a [illegible] commandement en chef de toutes ses forces [illegible] dans lequel il a placé toute [illegible] de réparer, sur mer, les désastres [illegible] éprouvés dans sa première expédition contre le Texas.

La courte biographie que nous allons offrir au public [illegible] est si peu connue [illegible] en scène est si peu connu [illegible] de fortune [illegible] du Mexique [illegible] du service sur la flottille [illegible] comodore Porter.

[illegible] est impossible dans ce [illegible] ses premiers [illegible] est Espagnol [illegible] au monde, dans une des [illegible] vers 1793 ou 95. La misère qui régnait [illegible] classes subalternes de la population [illegible] l'engagea à s'embarquer, comme [illegible] avec de l'activité [illegible] d'amasser [illegible] procurer une existence [illegible] Quoi qu'il en soit, que la plupart [illegible] Canaries [illegible] à conduire une [illegible] temps une de leurs principales occupations [illegible] force à se faire [illegible] de naviguer est si grande, qu'on [illegible] au rang des [illegible].

Notre [illegible] comme la plupart de ses compatriotes [illegible] dès son arrivée à la Havane, [illegible] à bord d'un caboteur, qui faisait [illegible] au village de Regla. Il [illegible] au bout de quelque tems, [illegible] parvint à se procurer une [illegible] port. Cet emploi [illegible] lucratif. Il se décida à quitter [illegible] vers l'an de 1820 ou 24 [illegible] le Mexique. Il y arriva à peu près à l'époque [illegible] constitution fédérale venait d'être [illegible] gouvernement central à [illegible] et durables, [illegible] le président Guadalupe Victoria, [illegible] concours avec le congrès général [illegible] mesures qui lui paraissaient [illegible] pour garantir la tranquillité [illegible] la république, la mettre en état de défense [illegible] intestines, et la protéger [illegible] au dehors. L'armée de terre [illegible] sur un pied qui parait respectable, [illegible] pour garder les côtes et [illegible] commerce mexicain. Les [illegible] se présentèrent [illegible] accueillis avec joie par le gouvernement [illegible] au service des Etats-Unis [illegible] rôle de la marine par un jugement de la cour d'amirauté, fut nommé comodore de la flotte [illegible] le commandement d'un brick, et se distingua plus tard de la manière la plus [illegible] sous les ordres du Guerrero, contre une frégate espagnole et qu'on termina par la prise du brick mexicain.

Lopez [illegible] Quelques recommandations [illegible] le firent [illegible] La première année [illegible] passa sans aucun événement remarquable. [illegible] l'amiral Laborde vint [illegible] quelques vaisseaux mexicains. [illegible] que Lopez était commandant [illegible] commandement qu'il fit depuis [illegible] Porter. [illegible] de pas [illegible] au bâtiment espagnol [illegible] vingt-quatre [illegible] navire américain appartenant [illegible] Chacun s'attendait à entendre [illegible] l'ordre de cesser le bâtiment [illegible] pas ainsi, car les officiers ayant [illegible] l'intention de terre [illegible] ferait rien parce que, disaient [illegible] être des corsaires espagnols dans ces [illegible] brigands. [illegible] pas agir [illegible] honneur mexicain de [illegible] commandant un jour [illegible] ce commandement [illegible] le scandale [illegible] C'est au quartier [illegible] volontaire. Non content de cet ordre, [illegible] une manœuvre qui indiqua au navire [illegible] qu'il courait [illegible] premier [illegible] à bord. Lopez [illegible] et les cordages du Guerrero [illegible] de son [illegible] De sorte qu'il [illegible] à peine [illegible] fut toujours considéré [illegible] du bord comme une [illegible] suffisante pour valoir la destitution [illegible]. Ce résultat n'eut pas lieu cependant [illegible] n'est pas en conséquence [illegible] justifiable, soit [illegible] commotions qui déchirèrent la république ne permirent pas aux hommes du pouvoir de s'occuper d'autre chose que de leur propre fortune.

Mais lorsque l'on vit bientôt arriver où le soleil des honneurs [illegible] un nouvel éclat pour Lopez. Santa-Anna, son protecteur, en conquérant le pouvoir [illegible] suprême magistrature de la nation, [illegible] nouvement rapide, comme [illegible] au poste [illegible] du commandant du brick Guerrero, [illegible] de la flotte destinée à coopérer avec l'armée de terre dans la conquête du pays soulevé. Pour cimenter avec plus de force l'union du président et de son [illegible] Santa Anna tint sur les fonds baptismaux le fils de Lopez et contracta ainsi l'obligation solennelle de lui servir de père et d'appui si les hazards de la guerre le privaient jamais de l'auteur de ses jours. Dès ce moment la fortune la carrière se consolida. Il devint une espèce d'oracle pour un parti qui n'avait d'autre opinion que celle de son chef et nul n'osait avoir d'autre désir que de lui être agréable; d'autre sentiment que celui d'un dévouement sans bornes pour le moindre de ses ordres; d'autre volonté [si l'on peut appeler volonté une obéissance servile] que le caprice du dictateur.

Le congrès de Mexico confia au commandant de la flotille un pouvoir illimité. Aussi au lieu d'en [illegible] pas compromettre son existence dans les dangers de cette campagne. Il laissa Santa Anna, Cos, Filosola et Urrea effectuer chacun le mouvement projeté dans le plan d'expédition. Quant à lui, il ne fit pas le sien. Les côtes du Texas furent laissées en liberté, de sorte que les colons purent constamment recevoir par mer les secours dont ils avaient besoin pendant la durée de cette guerre. Il n'y eut qu'un seul batiment qui eut la bravoure d'aller croiser devant le port de Brassoria: ce fut la goëlette Correo, capitaine Thompson. Elle fit une prise, mais elle fut capturée à son tour par un de nos navires de guerre, au moment qu'elle portait une main sacrilège sur un batiment marchand des Etats-Unis.

Voilà tout ce que fit Lopez dans cette première campagne. Il abandonna l'armée lorsque l'armée comptait sur son concours pour le succès de l'expédition.

Soit prudence, soit crainte, soit conviction que ses forces étaient inférieures à celles de l'ennemi, Lopez sut conserver à la nation sa petite flotille. Une seconde expédition étant projetée, il reçut du gouvernement la mission d'aller aux Etats Unis pour y faire construire, armer et équiper deux autres bricks de guerre. Il revint quelque six mois après avec cette augmentation de force; et au lieu de se mettre en mer, comme il en avait reçu l'ordre du Congrès de Mexico, il resta longtems dans le port de la Vera-Cruz, sous prétexte qu'il lui manquait beaucoup de classes de première nécessité, et se plaignant aussi que l'équipage ne recevait pas son salaire mensuel. Pendant ce temps les Texiens croisaient jusque sur les côtes de Campêche; ils s'emparaient de tous les bâtimens mexicains qui s'offraient à leur vue, allaient narguer leurs ennemis dans leurs propres ports [à Sisal] et revinrent triomphans à Galveston, chargés de butin, et après avoir jeté l'épouvante parmi la division Lopez, qui n'osait bouger du voisinage du fort de San Juan de Ulua.

Cependant lorsque l'on apprit que la plupart des navires de guerre texiens étaient partis pour le Nord, avec des dépêches pour notre gouvernement, et qu'une course pouvait se faire sans danger et être même assez lucrative, le comodore se décida à mettre en mer. Mais fidèle à son principe "l'union fait la force" il voulut que toute sa flottille fut réunie, et qu'elle naviguât sur les mêmes eaux. Il fit donc voile pour les côtes du Texas, et ce fut alors qu'il réussit à s'emparer de deux ou trois de [illegible] marchands, qu'il conduisit au port de Matamoros.

Voilà en peu de mots ce qu'il fit jusqu'à présent la carrière du marin! Voilà l'homme dans lequel la nation a placé ses plus chères espérances! Voilà la flotte qui doit balayer de la mer [illegible] qu'il y a de bâtimens texiens! Voilà enfin la division navale qui doit maintenir un blocus sur une étendue de près de cent cinquante lieues de côtes! Honte! Dérision!

Un dernier coup de pinceau fera peut être mieux connaître l'homme, que tout ce que nous avons dit jusqu'à présent. Il ne faut pas croire qu'à part cette bravoure qui doit caractériser d'une manière particulière le commandant d'une flotte ou d'un navire de guerre, le comodore Lopez réunisse les autres qualités qu'on doit [illegible] d'un marin un homme [illegible] au gouvernement qu'il sert. Lopez n'en possède aucune. Il serait à peine propre à commander un sloop de cabotage. Il n'a pas plus de connaissances nautiques, maintenant qu'il est généralissime d'une flotte, qu'il n'en avait lorsque, l'aviron à la main, il traversait les passagers de la Havane au village de Regla. Nous avouons cependant qu'il ferait un bon maître d'équipage et qu'il s'entendrait passablement à distribuer une ration, le coups de garcette au matelot indiscipliné, ou au mousse négligent.

Du reste grossier comme on ne l'est pas même, dans les classes les plus retirées de la société, ignorant à l'extrême, il s'avise parfois de vouloir jouer l'homme spirituel. Mais c'est alors que l'on est à même de juger [illegible] peu de consistance de l'individu ou plutôt de sa [illegible]. Les [illegible] qui vous jette au nez [illegible] pour comparer à juste raison à M. M[illegible] de Paul de Kock.

Lopez ne manque pourtant pas d'un certain fond de sensibilité qui lui fait honneur. Il en a donné plusieurs exemples parmi lesquels nous citerons le suivant.

Lorsqu'on apprit la nouvelle de la défaite du général Santa Anna [illegible] Lopez en éprouva un regret [illegible] de douleur, [illegible] un si grand homme, [illegible] à travers ces sanglots [illegible] proteur [illegible] ¡que voy yo a hacer ahora! M. [illegible] perdu mon ami, mon protecteur, que vais-je faire maintenant.

MORALE THEATRALE.

Avant que d'exprimer notre pensée sur le drame de Theresa, nous avons attendu la représentation et nous n'avons pas voulu donner tout au public nos réflexions, que nous avait inspirées les communications insérées dans nos feuilles des [illegible] 22 avril, et dont les expressions [illegible] nature de toute espèce de discussion. L'espèce de controverse [illegible] entre les deux coryphées de l'école le piédestal sur lequel on les place, aurait pu rendre [illegible] polémique dont l'effet [illegible] ce qui a paru [illegible] vues. Cependant, nous ne pourrons passer sous silence ce qui nous semble [illegible] à la morale et la vérité, [illegible] leur de Thérèse [illegible] le théâtre, *doit être école des mœurs, doit refléter comme une glace fidèle les travers de son époque;* [illegible] ce précepte. [illegible] qu'il porte la société [illegible] habitué à la bonne compagnie [illegible] les couleurs que donne M. D[illegible]? Pour *leter audacieusement le riche manteau qui couvre les misères du lit conjugal dans les classes [illegible]*, il suffit pas d'avoir [illegible] contre ce qui tient un rang dans la société, mais, tout en attaquant les vices ou les ridicules de l'époque, il ne faut pas en fouiller les secrets [illegible] forcées pour exposer aux yeux du public des tableaux obscènes autant que hideux. Le crime existe dans le monde civilisé, c'est une triste vérité, mais le crime est une exception, [illegible] que l'on met en scène. Dès les [illegible] Corneille et Racine [illegible] des passions humaines; mais il se garde [illegible] de rivaliser [illegible] sous de lui-même; [illegible] gnée morale; et [illegible] on n'en était jamais révolté. Dans un autre genre, dans la comédie, Molière s'est attaché aux ridicules, des vices mêmes de la société; mais il ne mettait en scène aucune de [illegible] pu faire rougir les moins timides. C'est tout autre chose de nos jours; et, sans aller chercher bien loin un exemple, Thérèse nous suffit pour nous fournir le modèle d'une école qui ne cesse de crier à la démoralisation, à la dissolution du siècle! L'auteur, nous dit-on, *a compris, avec son cœur de poète, ce qu'il* pouvait y avoir à la fois *de courage et de faiblesse, d'abnégation et de grandeur d'âme, dans le cœur d'un père indignement outragé;* mais, ce qu'il n'a pas compris; c'est le dégoût qu'inspire la trahison d'un gendre, c'est l'indignation qu'excite le crime et avec lequel il entre, au milieu de la nuit, dans la chambre de sa belle-mère qui l'attend? Nous avons vu les préludes d'une violence dans Antony; ceux d'une séduction dans Angèle; il nous manquait ceux d'un inceste; et Thérèsa, prodige de faveurs, nous en sert à l'abondance [illegible] le *riche manteau des misères conjugales* et nous met en regard avec l'inceste! Ce n'est plus le hideux du dialogue comme dans le Roi s'amuse, c'est le hideux du tableau!

Grâce au ciel, pourtant, les classes privilégiées se sont lassées de se voir montrer si hideusement défigurées et les chefs-d'œuvre de cette espèce sont passés de mode, même pour les habitués du boulevard. Si, *comme Achille,* MM. Hugo et Dumas *se sont retirés dans leur tente,* ils y attendent longtemps la réparation d'un public lassé de tableaux repoussants, de crimes forcenés, et d'exemples funestes! Chacun abonde lui même à recueillir ses [illegible] il s'est indigné de passer pour le chef d'une école où la morale est si outrageusement traitée! Une grande réaction littéraire a lieu dans ce moment, et le bon goût d'un public chaque jour plus éclairé fait justice de tous ces drames, où la connaissance du cœur humain est aussi étrangère que la peinture des mœurs y est faussée, mais qui dénoteraient pas à deux auteurs si haut placés en littérature les éloges qu'on leur donne! Il attend ce public désaillusionné qu'une école nouvelle s'ouvre pour eux; et que rentrés dans leur voie, dans la morale la scène, ils produisent encore de ces chefs d'œuvre dignes de l'admiration qu'on a prodiguée à des pièces auxquelles déjà l'on reproche d'[illegible].

Si Thérèse a donné lieu à quelques réflexions sévères, nous sommes loin de disconvenir qu'un puissant intérêt n'y soit excité, bien que le rôle et l'action de Paolo nous semble être tout à fait hors d'œuvre, bien que celui de Laure soit absolument inutile, la marche du drame est satisfaisante, et la catastrophe, quoique due à des incidens presque puérils n'en est pas moins d'un bon effet.

Les acteurs ont mérité les applaudissemens dont ils ont été l'objet; et chacun d'eux a su prendre avec talent le caractère de son rôle; MM Moïse, Closel et Mari ont, ainsi que M. Lassan, eu des mouvemens remarquables, et que le public a saisis avec enthousiasme.

rant, semble avoir occasionné quelque excitation. Voici quelle en serait la substance.

Il ne sera permis à aucun blanc, à moins qu'il ne soit au service des Etats Unis d'aller au sud de la ligne qui serait tirée, de l'est à l'ouest, en passant par le fort Drane, à partir de la rivière St. Johns, jusqu'au golfe du Mexique, *sous quelque prétexte que ce puisse être.*

Des assemblées publiques ont été convoquées pour adresser des remontrances modérées au général, relativement à cet ordre.

Tout bâtiment qui arriverait à Tampa Bay devrait être immédiatement visité, et on ne permettrait l'atterrissement qu'à ceux qui auraient affaire avec les autorités militaires de l'endroit.

Les nègres esclaves capturés ci-devant par les indiens devaient être renvoyés à St. Marks, sous l'escorte du lieutenant Vinton; c'est dans cet endroit que les propriétaires pouvaient venir les réclamer.

On attribuait l'ordre du général Jessup à la crainte qu'il a que les blancs sans principes cherchent à s'emparer des nègres appartenant aux indiens, ce qui pourrait porter ceux ci à recommencer les hostilités.

Une lettre du maître de poste de Jacksonville mentionne que la famille de Mr. Clements, se composant de 6 individus, a été massacrée près des sources d'eau minérale par un parti d'indiens.

Enlèvement extraordinaire.

Un moderne Othello.

Le Norfolk Herald, raconte une aventure dont l'éditeur fut témoin oculaire; aventure dont les particularités sont dignes de figurer dans un roman moderne. Il ne s'agissait de rien moins que d'une jeune demoiselle campagnarde, âgée d'environ 20 ans, travestie en homme, et qui s'était enfuie de chez ses parens, accompagnée d'un jeune nègre que l'on soupçonnait être son amant, et avec lequel elle avait entrepris le voyage du nord. Le couple amoureux, arrêté dans une hôtellerie de la Virginie, fut emmené devant la cour, où les faits suivans furent établis et constatés.

Jeudi dernier un jeune homme débile [illegible] dont la figure douce et le son de la voix n'annonçaient pas plus de 14 à 15 ans, vêtu d'une veste ronde et d'un gilet d'été, recouvert d'un manteau brun et portant une casquette en peau de Loutre, se présenta à la porte d'une auberge de Town Bridge. Il voyageait dans une charrette couverte attelée d'un seul cheval. En arrivant il demanda nourriture et logement pour lui et son cheval. Il était suivi d'un noir robuste et bien pris, âgé d'environ 24 ans et qui passait pour son domestique.

Le jeune homme se nomma M. Cason, le maître de l'hôtellerie qu'il était de la Caroline du Nord, qu'il voyageait pour voir le monde, et que son intention était de se mettre en route pour [illegible] où il comptait acheter des marchandises [illegible] qu'il pourrait aussitôt qu'il trouverait à se défaire de sa charrette et de son cheval.

Ne pensez vous pas lui dit M. Carson, que vous êtes trop jeune [illegible] vous manquez encore de l'expérience, pour courir ainsi à l'aventure et vous éloigner à une si grande distance de votre pays?

On nous répondit [illegible] avec un air de satisfaction. Je pourrai [illegible] et tout apprendre dans ce voyage.

Maître et domestique semblaient n'être pas très communicatifs, [illegible] dans la soirée, à la [illegible] avait cela de remarquable, que les réponses des deux nouveaux venus [illegible] très au vent, ce qui le voir à l'oubli [illegible] mystère qu'il fini par ne [illegible]. L'heure du coucher étant arrivée, Mr. Cason [illegible] le jeune homme dans son appartement, le nègre se escortant avec une [illegible] les valises.

"Je voudrais bien que le jeune homme que vous préparassiez également un [illegible] pour mon domestique, il a coutume de toujours coucher dans la même chambre que moi.

"C'est pour un nègre dans une de mes chambres!" s'écria M. C[illegible].

"Assurément [illegible] N[illegible] vous paierai [illegible] pour cela. Nous [illegible] beaucoup d'argent.

—"Que me [illegible] M. Cason, en [illegible] que Cresus, jamais un nègre ne [illegible].

M. Cason avait [illegible] qu'il désirait [illegible] de sorte. Ayant [illegible] une [illegible] s'approcha du jeune homme et [illegible].

—Etrange [illegible] homme.

—"[illegible] que vous croyez répondit sèche [illegible]."

Cette réponse [illegible] M. Cason, qui s'assura immédiatement [illegible] la plus délicate que ses [illegible] n'y eut pas moyen [illegible] Wonford [illegible] Wonford et son [illegible] à la police.

Le lendemain au matin, lorsque la demoiselle fut [illegible] ses vêtemens [illegible] de femme, et on découvrit [illegible] par une [illegible] de ses [illegible] descendue [illegible] ne pas s'apercevoir de sa dégradation, comme [illegible] pas eu la moindre idée de cette déchéance [illegible]. L'histoire [illegible] tribunal [illegible] était partie de Hol[illegible], Caroline du Nord, [illegible] avec sa mère occupant une maison [illegible]. Son beau et noir [illegible] de veilles [illegible] appartenant à la tante [illegible].

[illegible]

Quoiqu'il en soit, le couple est maintenant où il restera, [illegible] jusqu'à ce que l'on [illegible] de la famille, [illegible] chez ses parens, et le nègre, [illegible] sujet aux ordres de sa maîtresse. On a [illegible] pris soin du cheval et de la charrette.

Extrait du Courrier.

MR WILLIAMS OCULISTE

A la requête de [illegible] nous annonçons à nos amis et au public [illegible] que, cédant aux vives instances les plus [illegible] seulement l'oculiste [illegible] il y a 25 ans [illegible] presqu'aveugle [illegible] d'un grand nombre [illegible] à se rendre à le visiter tous les jours à deux heures, s'est résolu à rester à son domicile [illegible] du Canal, No 11, Nouvelle-Orléans jusqu'au 11 Mai prochain. Il a fait ce changement dans ses projets pour donner à ses aux habitants et au trop de personnes de [illegible] le temps de venir [illegible] leurs enfans ou leurs esclaves qui [illegible] aveugles ou sourds, ou seraient affligés [illegible] des yeux. On pourra donc [illegible] départ pour Natchez [illegible] 11 Mai. Il partira de Natchez pour Vicksburg le 3 Mai, de cette ville le 4 Juin pour Memphis [illegible] partira le 14 pour Louisville. [illegible] Cincinnati le 25, [illegible] quelques jours dans les principales villes qui se trouvent sur la route directe de [illegible] à Buffalo. 3pa

A M. L'EDITEUR,

La lettre suivante [illegible] écrite par un monsieur, auquel j'ai rendu la vue il y a environ trente ans; cette cure, [illegible] suivie. Ce monsieur est [illegible] Fifth street, No. 28, près [illegible] du marché. En quittant cette ville, [illegible] quantité de cures d'aveugles et de [illegible] qu'il avait recouvré la vue en 1811 [illegible].

John Williams,

Oculiste anglais, No. 11, rue du Canal. Nouvelle-Orléans, 22 avril 1837, où il demeure jusqu'au 11 mai prochain, jour fixé pour son voyage aux Natchez.

A M. WILLIAMS, Oculiste de Londres, maintenant à Philadelphie

Mon cher Monsieur,—Ayant lu ce matin votre avis dans la *United States Gazette,* et présumant être l'individu dont vous faites mention, je vous envoie ces quelques lignes pour [illegible] l'usage qui vous conviendra, tout en me promettant de ne pas mettre mon nom en public, je suis [illegible] à Mr. A. M. au No. 3 8, *North Second street,* et au No. 28 *Fifth street,* côté Nord du marché de Philadelphie, auquel les personnes intéressées pourront s'adresser pour me connaître. Ayant fait pendant quinze ans des affaires, je dois être généralement connu.

La vérité de ce qui me concerne est ceci: J'étais très jeune, lorsque l'on me jeta du mortier dans les yeux; l'inflammation [illegible] je me trouvai presque aveugle. Je me confiai pendant plusieurs années à des médecins d'une grande réputation, qui n'ont pu me guérir. Dans l'année 1811, la Providence dirigea vos pas à Chester [illegible]. Mes parens m'engagèrent à me faire traiter par vous: c'est donc avec un sentiment de reconnaissance que je vous informe que par l'application de vos remèdes, pendant par vos propres mains, que je dois ma guérison. Toute inflammation a cessé et ma vue est si bonne que je puis lire l'impression la plus petite qu'on [illegible].

Philadelphie, 15 octobre 1835. 25 avril—3

Le *Courrier* qui ne publie jamais aucune nouvelle sans avoir été bien informé, ou ce qu'il est la garde de la [illegible] qui a arrêté l'homme que l'on soupçonne avoir commis l'assassinat de mardi dernier: n'en déplaise à ce journal, nous lui dirons que son assertion est erronée, et que l'on ne doit cette arrestation qu'à la vigilance des hommes de garde de la 1e. municipalité.

NOUVELLES PLUS RECENTES DE LA FLORIDE.

Par l'estafette, d'hier, nous avons reçu nos correspondances de Savannah, du 21 du courant, qui nous fournissent des dates plus récentes de la Floride.

Les nouvelles de ce pays lui ont apportées à S Augustin, par le sloop Splendid, arrivé de Mosquitos, et de là, elles parvinrent à Savannah par le *pilot boat Sarah.* Elles montrent que quelques indiens s'étaient de nouveau montrés dans le voisinage du camp que le capitaine Hinson leur avait donné la chasse, sans pouvoir cependant s'emparer d'aucun d'eux. Mais que l'on avait capturé un bateau, contenant des ustensiles de cuisine &c, que l'on détruisit.

Les avis reçus de Tampa Bay sont du 10. On nous mande que le 9, douze mille rations avaient été distribuées et que toutes les lettres reçues de l'intérieur s'accordaient à dire que les indiens arrivaient toujours quoique en petit nombre

Un ordre du général Jessup, en date du 5 du cou-

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON D'HIER

43 balles Louisiane,		10 1/2
43 do	do	5 3/4
1400 do	Mississipi	—
95 do	do	12
100 do	do	8
74 do	do	6 3/4
74 do	do	7
50 do	do	6 3/4
264 do	N. Alabama, une récolte.	7 3/4
2243		

☞ Les personnes suivantes seront fortement soutenues comme membres du conseil de la ville, Lafayette lundi, 1er mai prochain.

P. Harty,
C. Delahoussaye,
W. W. Stewart,
B. Buisson,
A. Thomas Jr.
P. Hanson,
J. Meusnau. 27 av

Mr. L'Editeur,

Veuillez annoncer que M. Emmanuel Roux, sera soutenu comme alderman pour représenter le 5me District, en remplacement de M. B. Planche démissionnaire, par un grand nombre de votans.

DERNIERES DATES.

Boston.........	17 avril	Tampico.........	28 mars
N. w York......	18 avril	Mexico.........	21 mars
Philadelphie...	19 avril	Londres.........	17 mars
Baltimore......	19 avril	[illegible].........	[illegible] mars
Washington.....	18 avril	Paris.........	10 mars
Charleston.....	20 avril	Havre.........	15 mars
Havane.........	10 avril	Bordeaux.........	19 fev.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI 27 AVRIL.

L'AUBERGE DE BAGNERES

Opéra comique en 3 actes.

Suivi de

MADAME GREGOIRE

OU

LE CABARET DE LA POMME DE PIN,

Vaudeville en 2 actes.

On commencera à 7 heures précises.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 1er mai.

Au bénéfice de Mlle. St. Albin. La reprise de RICHARD DARLINGTON.

Drame en 3 actes et 8 tableaux, précédé de LA MAISON DU DOCTEUR,

Prologue. Suivi de la 1re représentation de LA SAVONNETTE IMPERIALE

Ou un Mariage sous Napoléon.

☞ Le navire DILIGENT, est en déchargement en face de la rue du Port, près la Presse à Coton. Les consignataires sont priés de venir à la réception de leurs marchandises. 27 av

Soirée Musicale.

MADAME MORLEY en témoignant ses remercimens au public pour l'encouragement qu'elle a reçu à son Concert de lundi soir, malgré le mauvais temps qu'il y a eu, donnera à la demande générale, UN SECOND CONCERT *AU NEW EXCHANGE HOTEL,* JEUDI SOIR, 27 AVRIL 1837,

En qu'elle sera aidée par les premiers artistes de cette ville. 26 avril—2

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.

DES propositions cachetées seront reçues au bureau de la compagnie, rue Royale no 153, jusqu'au 1er mai prochain, pour la location de cette partie des établissements de la compagnie, connue sous le nom de Salle de Bal d'Orléans, et comprenant la maison et dépendances jusqu'à présent occupées par M. John Davis. Par ordre de la direction.

27 av—6 J. A. DUREL, secrétaire.

AVIS—*A. MARCHESSEAU,* rue St. Louis, No. 28, vient de recevoir de Paris, par le navire Louisiana, un très bel assortiment d'Habillements confectionnés, pour l'été, dans le beau et dernier goût, Habits, Redingottes, Pantalons, Gillets de couleurs, variés et de fantaisie, et Chapeaux d'été, qu'il offre à vendre à des prix modérés. Il a aussi, Liqueurs de toute espèce, des meilleures marques; Vin de Tokay, de Champagne, Jus de Groseilles framboisée, Fruits à l'eau-de-vie, Fruits au vinaigre. Moutarde de Maille, Eau-de-Vie vieille, de Champagne et de Cognac, Fusil à bascule, nouveau procédé, se chargeant par la culasse. 27 avril—6

AVIS—10 hommes pour bucher du bois de corde et des logs sur la rivière Pascagoula, trouveront de l'emploi à de bonnes conditions, en s'adressant au bureau de M. Barthe, Allée de la Nouvelle Bourse près de la rue St. Louis. 27 av—3

HABITS A LA MODE.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils viennent de recevoir de New York, un nouvel assortiment de marchandises, habits de merinos français, ainsi que le gilets et pantalons, bombazine du vieux de Marseilles blanches et de fantaisie, pantalons de coutils, chemises de toile, mouchoirs de soie, bretelles &c &c. de bonne qualité et du dernier goût, à vendre à prix modérés, à leur nouveau magasin vieille Levée No. 56 FRANCISCO PRADOS & Co.

27 avril

A VENDRE—Un beau café, situé vis à vis le cirque No. 94, rue du Camp. Pour les conditions s'adresser au propriétaire sur les lieux.

27 av—2 JOHN MARASOVICH.

VINS—150 caisses demi bouteilles Château Margot, Lafitte et Gruau Larose; 50 caisses en demi bouteilles Sauterne, 150 caisses Chambertin Romanais; 260 paniers Champagne, 1re qualité; 450 paniers huile Bordeaux et Marseille; 490 caisses cerises bouteilles blanches et noires, 25 caisses fruits assortis, 10 de sardines; a [illegible] liqueurs, vins en caisse et en barriques, à vendre par

27 av PUSSAN & LONGIS, 65 rue St Louis.

AVIS—Le public est prévenu de ne pas négocier un billet [illegible] par MM. B[illegible] & Freiahd, à l'ordre et endossé par N. & E. Ford & Co. marqué et contresigné par W Y L wis, notaire public, pour la somme de $303, du 2 mai 1836 payable à 12 mois de date. Ce billet ayant été perdu ou égaré, celui qui l'aura trouvé est prié de le remettre au propriétaire soussigné D H TWOGOOD,

27 av—3 21, rue du Canal.

Aux Marchands, Notaires et autres.

UN jeune homme [illegible] industrieux, ayant beaucoup d'expérience dans les calculs; pour éclaircir et mettre en ordre les livres et les états insolvables, écrivant bien, connaissant à fond la langue française, désire trouver à se placer, soit d'une manière permanente, comme premier commis et teneur de livre, à un salaire modéré, ou pour poser de plusieurs. S'adresser à Zà la post 27 av—2

EN débarquement du bateau à vapeur St Louis, 2,000 sacs de maïs première qualité, à vendre par 27 av R. GRONING & Co

LETTRES de change sur New York, à vendre par 27 av KENNEDY, DUREL & Co

LE consul de France invite les personnes dont les noms suivent, à se présenter au consulat de France, rue Condé, no 137, pour y prendre connaissance d'affaires qui les concernent. Il invite également les personnes qui pourraient donner sur les individus ci-dessus des renseignements, à les lui transmettre, soit par écrit, soit verbalement.

Nos. 1 Le sr. Pierre Rigal,
2 Le sr. François Auguste Soupre,
3 Le sr. Serp,
4 Le sr. Eugène Bonaventure,
5 Le sr. Cazabonne,
6 Le sr. Jacques Marchand, boulanger,
7 Le sr. Alphonse Tessan,
8 Le sr. Thomas Simond,
9 Le sr. Jean Daubanes,
10 Le sr. George Carpentier, boucher,
11 Le sr. François Vigouroux, carrier,
12 Le sr. Bon, entrepreneur de bâtimens,
13 Le sr. Moutonnier, menuisier et charpentier,
14 Le sr. Graye,
15 Le sr. Guillaume Gérard Lafontain,
16 Le sr. Thomas Gérard Laboly,
17 Le sr. Alexandre Fromentin,
18 Le sr. Roches,
19 Le sr. Colin,
20 Le sr. Etienne Mix,
21 Le sr. Marin Cornier,
22 Le sr. Louis Jean Léon Villard,
23 Le sr. Pierre Bissonet,
24 Le sr. Pierre Bayon,
25 Le sr. Sorel,
26 Le sr. François Marquery,
27 Le sr. Simon Lévy,
28 Le sr. Jacques Giroux, cuisinier,
29 Le sr. Lefore, Bonduc, menuisier,
30 Le sr. Joseph Vissonest et Dine Ernestine Aubert, son épouse,
31 Les srs Patin, boucher, et Charles Stanislas Lebrun,
32 Le sr. André Cassaval, marin,
33 Le sr. Ferignon,
34 Le sr. Pierre Noël à Garnier,
35 Le sr. Jacques Louis Dupuy,
36 La Dme Bernard (Augustin,)
37 La Dme Virginie Maunu,
38 Le sr. Auguste Cassard,
39 Le sr. Pierre Zacharie Lavotte,
40 Le sr. François Marius Drive,
41 Le sr. Nicolas Geoin (ou Ducert,)
42 Le sr. Nestor Maffre,
43 Le sr. Thomas Potier, marin,
44 Le sr. Jean Luc Macé,
45 Le sr. Charles Lebrun,
46 Mme Monge, née Felicité Moulin,
47 Le sr. Théodore Dubois,
48 Le sr. Charles Henry,
49 Le sr. Abel Le[illegible],
50 Le sr. Michel Augustin,
51 Mm Deschamps, née Sylvie Noguier,
52 Le sr. Auguste Honoré Droz,
53 Les srs. Gustave et Chéri Lafosse.
54 Le sr. Joseph Quérot,
55 Le sr. Firmin Barbinet,
56 Le sr. Jean Desiré Renondeau,
57 Le sr. Armand Jalande,
58 Le sr. Saussure Alexandre Auguste Paulin,)
59 Le sr. Louis Marie Barbedienne,
60 Mme Veuve Levert,
61 Le sr. J. de Grandmont,
62 Le sr. Jean Lanna,
63 Le sr. Louis Napoléon Chaillon,
64 Mme Veuve Delazery,
65 Le sr. Gilles Benoit Sauzé,
66 Le sr. Jean Julien Le Comphe,
67 Le sr. Joseph Pasquier,
68 Le sr. Jean Marie Fiémant,
69 Le sr. Constant Maylore Pagnier,
70 Le sr. Jean Baptiste Brutus Pothonier,
71 Le sr. Jean Gontaret. 27 av

RECU et à vendre par les soussignés, un fort assortiment de lingerie, consistant en cols, pélérines, mousselines et batiste, bonnet pour dames et pour enfans, robe Jaconat et mousseline d'été, tabliers blancs, mantelets, mousseline, un assortiment de mousselines et jaconats blancs, chemises jaconats bien assorties, coutil pour pantalons, aussi un nouveau assortiment de mousseline, riches pour robes.

27 av E. LEFEBVRE & Frère.

LUNDI soir vers les huit heures, le soussigné a trouvé à sa porte, une jeune négresse, d'environ 9 à 10 ans, parlant l'anglais et comprenant le français, elle dit se nommer Emerie, appartenant à Mlle Laperle. Le propriétaire est prié de la réclamer en payant les frais d'annonce, encoignure des rues Villeré et St Philippe.

27 av—2 ANTONIO RIVAS.

EN débarquement du navire Moscow, de Marseille, et à vendre par les soussignés.

5 balles bouchons pour dame jeannes, en sacs de 300
20 do de bouchons pour bouteilles
5 do do pour fig ues et taupettes,
300 barriques vins de Marseille, marque de Bergasse
200 paniers d'huile d'Olive de Plaguiol,
100 demi paniers do do
300 caisses vin Muscat de Frontignan,
100 do do de Lunel,
150 barils vin façon Madère,
25 do vin d'Oporto,
30 do vin de Malaga doux,
50 balles amandes à la dame,
100 caisses fruits à l'eau de vie,
150 do liqueurs assorties,

A. DELASSUS & MONTREUIL,

27 av—4 no 12 rue de la Nile Levée.

RECU par les derniers arrivages du Havre et à vendre par les soussignés.

200 paniers Champagne et Nectar mousseux de Lambert & Co.
100 do Bourgogne mousseux Fly Brand
25 caisses Sardines à l'huile, de Colin de Nantes,
20 caisses moutarde de Paris.

A. DELASSUS & MONTREUIL,

27 av—4 no 12 rue de la Nile Levée.

BINOCHE frères reçoivent par le navire Vaillant et les derniers arrivages, un assortiment de marchandises, telles que souliers pour dames, jeunes demoiselles, ombrelles, satin et autres, écharpes, fichus lingeries et autres articles qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, No 133 rue Royale, entre Toulouse et St Louis 27 av

ASSOCIATION CATHOLIQUE de la Nouvelle Orléans pour venir aux secours des Orphelins.

Une assemblée des membres de cette association, préparatoire à l'élection des directeurs pour l'année prochaine, sera tenue dimanche prochain, dans la salle des Ecoles publiques, rue Condé, entre les rues Ursulines et Hopital, à 3 heures de l'après midi.

Il est à désirer que tous les membres s'y rendent.

Par ordre.

27 av J. A. McKAY, secrétaire.

$90 DE RECOMPENSE.

Partie de chez le soussigné, depuis trois semaines la négresse SALY, âgée d'environ 20 ans, taille 4 pieds 6 pouces, teint noir, elle est coifeuse, parlant français et anglais.

La récompense ci dessus sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné encoignure des rues Royale et du Quartier, ou à l'une des geoles de cet état.

27 av—5 THEODULE MONTREUIL.

AVIS—Les livres de souscription au canal de navigation du Lac Borgne seront ouverts le 20 de ce mois au bureau de M. P. J. Trieou, rue St. Louis, entre Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. P. J Trieou et La. Duvigneaud.

Par ordre des commissaires.

6 av DUVIGNEAUD, secrétaire.

SEL—En débarquement et à vendre par H. C. CAMMACK, rue Gravier, No. 36.

$20 Piastres de Récompense—Partie marronne environ 4 semaines, la négresse POLCIEN, de 29 ans, 5 pieds de hauteur une marque sur la joue gauche, née à la ville de la Nouvelle Orléans, parlant seulement français. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque la ramènera ou la mettra à la geole de la ville.

27 av—5

Bureau de la presse à coton à vapeur de la Levée.—Nouvelle Orléans 19 avril 1837,—Cinquante piastres de récompense seront données pour l'arrestation et livraison du nègre EDMOND COLEMAN.

Il est sauvé la nuit dernière, et était habillé d'une veste foncée et de pantalons de cotonnade bleue; il portait un chapeau de paille. Sa taille est de 5 pieds 5 ou 6 pouces, d'une forte carrure. Il est âgé d'environ 26 ans. Il doit avoir des anneaux [illegible] aux jambes; il avait été arrêté lundi dernier et on lui avait mis des chaînes, dont partie a été retrouvée.

S'adresser à D F GUEX,

21 av—6 3pa secrétaire.

SUCCESSION de QUERSAIRE h.c.l.—*Vente par le Régistre des Testamens*—Lundi vingt neuf mai midi huit cent trente-sept, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 avril 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Dessuarres Laurent Quersaire, h. c. l. décédé, la Propriété foncière ci après décrite:

Un Lot de Terre situé au faubourg Tremé, rue St. Philippe, entre les rues Claiborne et Robertson, mesurant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, étant la moitié plus près du quarré de la ville d'un certain lot de 60 pieds sur 120.

Conditions de la vente: La moitié comptant; un quart à quatre mois et demi, et l'autre quart à neuf mois, le tout pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'au parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, régister des testamens.

L'acte de vente se passera par devant Th. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 avril

J. Lerétrè.—Arrivant de New York, a apporté un assortiment de marchandises expressément choisie pour le marché de la Nouvelle Orléans; il invite respectueusement les dames de la ville, ainsi que les marchands à visiter son magasin No. 30 rue de Chartres entre Douane et Canal où il vendra les marchandises plus bas mentionnées à des prix modérés:

Gants de filet noirs; et en couleurs assorties:
Gants de soie, noirs, blancs et couleurs assorties, brodés riches.
Bas de soie noire française.
Mouchoirs de baptiste à ourlé simple; d'entre deux et rivière et double rivière:
Mouchoirs de batiste à ourlés et avec une bordure en couleur:
Fichu de soie, demi shalles nouveau dessein:
Echarpes en soie semé cachemire:
Satin noir uni; et satin façonné pour gilets.
Marcelinette noire; gros de Suisse; et Italien lustrine.
Soie d'Italie pour tailleur:
Jaconnats imprimés, et mousselines peintes.
Lisbonne françaises, anglaises, américaines, et suisses.
Ceintures noires, et fantaisies façonnés.
Bourses en perle; perle de uni et croisé, rose et bleu
Mouchoirs de tête imitant le madras, et shalles de coton en couleurs assorties.
Gingham noir demi deuil; et en couleur.
Coton blanc 4/4 fin et superfin:
Coton blanc crued; drap d'été noir, et en couleur
Coutil gris, Padding, et bougrain;
Bonteint bleu et contour lamasie;
Bas de coton blanc pour dames,
Demi do de coton blanc pour hommes:
Mousseline blanche à rayés, de satines, et perkale frappée dito:
Dentelles de bobinet; et entre deux do.
Lacets pour corsets; et schalles de Thibet;
Mousseline blanche, brodée en couleur.
Mousseline brodée pour rideaux:
Bonnets en mousseline et en batiste brodée, pour enfants. 26 av

MELASSE.—150 barils, en bon ordre, à vendre sur la levée. S'adresser à J MATERRE.

26 avril

IL a été perdu, un billet tiré par J. B. Leroux, à l'ordre de, et endossé par M. Maher, daté du 10 avril à 60 jours, de la somme de $1205 25. Le paiement en a été arrêté; on prie celui qui l'a trouvé de le remettre au no 16 rue de Poydras. 26 av—3

AVIS—On demande pour une petite famille française, un bon cuisinier, s'adresser vis à vis le no 181 rue St Joseph. 26 av—3

CHAPEAUX DE SOIE—30 caisses de chapeaux de soie noir, des dernières modes, à vendre par J EVANS & Co,

26 av rue de Chartres no 10

SUCRE—54 boucauts en magasin, à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE, rue de la Commune no 31.

MELASSE—41 barils en débarquement, à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE, rue de la Commune no 31.

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir de New York un grand assortiment d'habillemens faits, consistant en levites de mérinos, de drap d'été et de denade, habits de mérinos, et de drap d'été, vestes de denade et de mérinos, pantalons de mérinos et de coutil; gilets de denade, et de satin etc. etc. qu'ils offrent en vente à leur magasin rue de Chartres No 179, entre Toulouse et St Pierre,

26 av REINECKE, DELERY & Co.

LE soussigné étant sur le point de quitter cette ville prie les personnes à qui il peut devoir, de présenter leurs comptes pour être soldée et ceux qui lui doivent de venir régler.

6 av—3 FELIX TRILLES.

AVIS—Il a été apporté au magasin des soussignés, le 24 du courant, par un dray, différents articles que le propriétaire peut recevoir en payant les frais. FERNANDEZ & WHITING.

26 av—3 rue St. Louis no 20.

CHAPEAUX blancs de Russie, une grande quantité de chapeaux d'hommes de 1re qualité pour l'été, à vendre par J. EVANS & Co,

26 av rue de Chartres no 10.

CHAPEAUX—Les soussignés ont en magasin 330 caisses de chapeaux pour le commerce de la ville et de la campagne, de toutes descriptions, à vendre à des prix modérés.

J. EVANS & Co.

26 av 10, rue de Chartres.

BRODEQUINS, Bottes, Souliers, en débarquement du navire Liverpool, et autres arrivages, ils sont avec les marchandises déjà en magasin un assortiment complet pour le commerce, à vendre à bon marché par FROST & Co.

26 av no 8 rue de la Douane.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France, les ouvrages suivans—Œuvres de Chateaubriand, 26 vols; œuvres complètes de Buffon; œuvres complètes de lord Byron; œuvres de Béranger; œuvres de C. Delavigne, de Victor Hugo, de Jacob, de J J Rousseau, de Voltaire Essai sur l'Egypte sous Mehemet Ali, par Begin, Régénération de la Grèce, par Tocqueville, Voyage autour du monde, Histoire de la Gaule méridionale; Histoire de Napoléon, par Norvins; Histoire de la Révolution française, par Thiers; Œuvres de Barthélemy & Mery, Supplément au Dictionnaire de l'Académie; Magasin Pittoresque 1836; Montholon, Mémoires de Napoléon; Mémorial de Ste. Hélène, Théâtre de Scribe et un grand nombre de nouveautés ALFRED MORET.

Rue Royale, no 139, entre Toulouse et St. Louis.

26 av—3

AVIS—Les propriétaires de terrains ou d'îlet au faubourg Bouligny sont requis en entier des réparer, à côté de cette paroisse, d'avoir à faire les travaux en face de leur propriété sur la rue Tchapitoulas, avenue Napoléon, les rues Iéna, Cadix, Valence, Bordeaux, Lyon et ceux sur la limite supérieure du dit faubourg. Les levées devront être faites en avant des pieds de banquette et de dans les dix jours qui suivront la date du présent; faute de quoi le dits travaux seront adjugés au rabais le 8 mai prochain, à dix heures précises du matin, sur les lieux, pour le compte des propriétaires. Paroisse de Jefferson le 25 avril 1837.

26 av—10 R. BEAUVAIS, syndic.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—Mercredi 12ème jour du mois d'avril—Présent l'honorable Charles Watts juge. John Allison contre ses créanciers, No 12,2?2. Sur motion de M. C. McMillen, avocat de William Smith, et William Brothers, syndics des créanciers du dit insolvable dans cette affaire, et sur l'enregistrement du tableau de distribution, il est ordonné par la cour que les créanciers de l'insolvable; et toutes les personnes intéressées, aient à déduire dans dix jours de la dite publication, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et confirmé, et les dits syndics déchargés conformément à la loi. Extrait des minutes. L. W. LEWIS,

26 av—3 Député greffier

AVIS—M Gremer Petit, confiseur, partant pour France, prie les personnes auxquelles il doit, de lui présenter leur compte avant dimanche prochain 30 du courant, et celles qui lui doivent de vouloir bien régler avec lui avant la même époque.

A. Brulard, jeune, reste chargé de ses affaires pendant son absence.

Nouvelle Orléans 23 avril 1837. 25 av—3

44 TONNEAUX bois de teinture de Rio Hacha, 18 douzaines nattes, 5 caisses chapeaux de paille, et 8 douzaines peaux de bœuf, en débarquement de la goëlette Célestine et à vendre par

25 av JOSEPH PRATTS & fils.

MADEMOISELLE Annette Kroll, successeur de Mde Brigot, a l'honneur de prévenir les dames, qu'elle ouvrira lundi prochain, 24 avril, un assortiment de capotes blanches en batiste et mousseline pour dames et jeunes demoiselles; chapeaux de paille en tous genre, paille de riz et autres articles qu'elle vient de recevoir de France.

Rue Royale, entre Toulouse et St Louis, maison du docteur Lambert. 25 av—3

GOUDRON DE CHARBON—Les nombreuses et heureuses expériences du goudron de charbon, l'a rendu à ceux qui connaissent ses excellentes propriétés un article indispensable pour la conservation du bois de clôture, toits couverts en bois, &c. Etant mêlé avec du sable et de la chaux, c'est un excellent ciment pour les toits, les empêchant de faire eau. Le prix peu élevé auquel on peut le fournir doit exciter les planteurs, capitaines et entrepreneurs à en avoir constamment.

Cet article de prix peut se trouver en quantité suffisante à l'établissement du gaz de la Nlle. Orléans pour satisfaire à toutes les demandes des planteurs de la Louisiane et du Mississippi.

On reçoit les ordres au bureau du gaz, passage de la Bourse. 25 av—3

CAFE de la Havane—400 sacs, 1ere qualité, en débarquement du brick Morris Cooper, en magasin, à vendre par

25 av JOSEPH PRATS & FILS.

RECU par le navire Vaillant, du Havre, un assortiment de porcelaine blanche et à filet or; services de table; vases à fleurs, etc.; linge de table ouvré; parapluies; parapluies et ombrelles en satin, coutil bleu pur fil; souliers de femmes et enfans; pommade; crême de Perse, poudre parfumée, parfumeries assorties; conserves de Colin, sardines; fruits au jus, marasquin, Dantsick; pruneaux; abricots, liqueurs assorties; fromages Gruyère et de Hollande.

BENECAL & CADOHOIX,

21 av—3 174, rue Royale.

DELAHOUSSAYE, PLANCHARD & Co.

ENCANTEURS,

10 av 3p *Passage de la Bourse.*

Lithographie de l'Abeille.

LE soussigné, Directeur de la Lithographie de l'Abeille, a l'honneur d'informer Messieurs les Notaires, Architectes, Propriétaires, que toutes les copies d'actes notariés, lettres, circulaires, reçus et généralement tout ce qui est du ressort de l'écriture, s'exécute dans cet établissement avec toute la promptitude possible et à des prix très modérés. Également les plans, les vues de campagnes, cartes de géographie, etc., enfin tout ce qui est du ressort de cette nouvelle branche d'industrie.

14 av—1p F. LANGLUME,

CAFE—10 sacs café vert de la Havane, 1re qualité, à vendre par R H WHITE, 24 rue Gravier,

26 av

A LOUER—Deux offices dans la maison à l'encoignure des rues du Canal et Carondelet, s'adresser à [illegible], 28 rue du [illegible]

MM. Dumoustier, Goujaud & Cie., rue Joubert, No. 5, Paris.

Paris, le 17 janvier 1837

Monsieur,

LORSQUE nous établîmes un bureau pour la liquidation de l'indemnité due aux anciens colons de St. Domingue, un grand nombre de personnes, qui nous avaient déjà donné leur confiance, pour suivre auprès de la commission la liquidation de l'indemnité à laquelle ils avaient droit, nous adressèrent des affaires autres que celles dont nous nous chargions spécialement.

Nous les refusâmes toutes, désireux que nous étions de pouvoir donner tous nos soins aux liquidations qu'on nous avait chargés de suivre. Nous pouvons dire aujourd'hui que nous nous sommes acquittés avec une grande exactitude, des devoirs que nous nous étions imposés, quoique notre maison ait reçu plus de 5,000 procurations.

Depuis trois ans la commission est dissoute et depuis ce temps nous ne cessons de suivre avec persévérance, auprès de la caisse des dépôts et consignations, le recouvrement du premier cinquième des indemnités liquidées, et des intérêts retenus par des obstacles indépendans de notre volonté. Le plus grand nombre a été touché, il en reste peu et avec de la patience nous arriverons incessamment à faire terminer toutes nos affaires.

Dans l'incertitude où nous sommes de l'époque du paiement des quatre derniers cinquièmes pour lequel nous ne cessons de solliciter la justice du gouvernement, nous sommes obligés de conserver des bureaux considérables. Un grand nombre de nos clients ayant des intérêts à régler, tant à Paris, soit en France, nous ont vivement pressés à nous en charger. A leur sollicitation nous nous sommes décidés à les accepter, et par suite, à reconstruire notre maison sur une échelle beaucoup plus étendue. En conséquence, nous avons l'honneur de vous prévenir que notre nouvelle maison, sous la raison Dumoustier, Goujaud & Cie, tout en continuant de suivre les affaires relatives à la liquidation de l'indemnité de St. Domingue, se chargera également de la direction de toutes autres sont administratives, commerciales ou contentieuses, tant à Paris qu'en province, ou même à l'étranger, nos relations très étendues permettant que nous puissions offrir nos services avec la même assurance de succès, sur un très grand nombre de points.

Tout en continuant de diriger notre maison, nous nous sommes adjoints en la personne de M. Desbrosse, un ancien collaborateur, dont le zèle et l'activité ne peuvent qu'ajouter à la confiance dont nous avons été entourés jusqu'à ce jour et dont nous réclamons la continuation de votre part.

Notre intention, est également de faire la commission, nous nous chargerons en conséquence de la vente et de l'achat de toutes les marchandises qui ont cours sur la place.

Nous espérons, monsieur, que voudrez bien nous continuer votre confiance et recommander notre maison à vos amis. Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur.

Vos très humbles et très obéissans serviteurs,

DUMOUSTIER, GOUJAUD & Cie.

MM. DUMOUSTIER, GOUJAUD & CO.

Rue Tournon, No. 5.

A PARIS,

AVIS—MM. Dumoustier, Goujaud & Co. se chargent indépendamment du recouvrement des indemnités de St. Domingue et de tout ce qui y a trait, de suivre auprès de tous ministères et administrations particulières, la liquidation et le recouvrement de toutes créances et pensions. Ils se chargent également de la recette des rentes et pensions déjà liquidées, ainsi que de suivre la rentrée des créances sur particuliers.

De la vente et acquisition d'immeubles, de ventes et actions, de la gestion de toutes propriétés, recettes, de loyers, &c., de la liquidation de toutes successions.

De la suite de tout procès et généralement de toute espèce d'affaires contentieuses, administratives et commerciales.

Ils s'occupent pareillement, à titre de commission, de la vente et de l'achat de toutes espèces de marchandises, ayant cours sur la place, non seulement pour compte de maisons de commerce, mais ils se chargent encore de l'achat de tout objet quelconque à l'usage des particuliers.

Sous ce dernier rapport ils offrent surtout un avantage très grand à ceux qui les honoreront de leur confiance, parce que leurs relations avec les fabricans sont telles qu'ils peuvent se procurer les objets demandés à des prix bien inférieurs à ceux des magasins de détail.

Rien ne leur est étranger à cet égard et les moindres commissions qui leur seront données seront exécutées avec les soins les plus scrupuleux. Il suffira de bien préciser les demandes et de faire connaître en outre les moyens de transport dont on doit faire usage.

26 avril—2

GARDES D'ORLEANS. Attention!!!

Les deux compagnies prendront les armes dimanche, 30 courant, à dix heures précises du matin, équipement complet, (havresac plein) tenue d'été

Par ordre du capitaine.

C. MASSIEU,

25 av Sergent major.

P. S. Les membres sont requis d'être ponctuels à l'heure indiquée et d'avoir leurs mousquets en bon état. Cette sortie étant pour un tir à la cible.

PROSPECTUS DE L'Académie Poydras.

DE

La Pointe Coupée.

ETAT DE LA LOUISIANE.

CET établissement, situé à la Fausse Rivière, paroisse Pointe Coupée, et dans un endroit qui ne le cède en rien pour la salubrité, à aucune autre partie de l'Etat, sera ouvert du 1er au 15 de mai prochain.

Les branches d'instruction qui y seront enseignées sont:

Les langues Anglaise et Française, les mathématiques, la Géographie, l'histoire ancienne et moderne et l'Astronomie.

Les langues anciennes, telles que la langue Latine et la langue Grecque, y seront également partie du cours d'instruction, si les parents le désirent.

Les commissaires de cette institution, choisis par le jury de police de la paroisse Pointe Coupée, parmi les habitants les plus notables et les plus capables de cette paroisse, ayant l'intention de favoriser les personnes dont la fortune est médiocre, ont résolu, dans une assemblée tenue par eux à cet effet, que le prix de la pension et celui de l'instruction, payé par quartier et d'avance, seront limités à $100 pour le premier et $100 pour le second

Les fournitures classiques, telles que livres, papier, encre, plumes &c. ainsi que le blanchissage, seront à la charge des parens des élèves.

Chaque pensionnaire sera pourvu de son lit garni de 3 paires de draps, d'une paire de couverture de laine, de deux moustiquaires, d'un traversin, d'un oreiller, de deux taies d'oreiller, de six serviettes, d'un vase de nuit, d'une cuvette et d'un pot à eau. 25 av

THEATRE D'ORLEANS.

LES personnes qui doivent au Théâtre d'Orléans depuis l'ouverture jusqu'au 15 avril, sont priées d'envoyer solder leur compte J DAVIS,

21 av—3

EN débarquement du navire Vaillant, 100 caisses de Kirschwasser et 100 caisses d'Absinthe, à vendre par KOHN, DARON & Co.

25 av rue Bienville no 28.

MR HENRY PEYCHAUD donne avis qu'il ne paiera pas, à son échéance, un billet souscrit par lui en date du 10 Février 1837, à six mois, à l'ordre de A A Peychaud, paraphé ne varietur par Louis T Caire, notaire public.

Toute personne qui négociera ce billet, ne sera pas considérée comme un propriétaire de bonne foi.

26 av—3

AVIS—A une assemblée des commissaires du Canal du Lac Borgne, la résolution suivante déterminant le mode de paiement des actions a été adoptée:

Résolu que les actionnaires au canal de navigation du Lac Borgne, paieront au moment de souscrire deux piastres par actions comptant et fourniront pour la balance leurs billets comme suit: huit piastres par actions payables en un billet à 90 jours et le reste payable par 10ème de 4 mois en 4 mois, en billets à l'ordre de la compagnie.

19 av—6 L DUVIGNEAUD, secrétaire.

R. H. BRUNET, Encanteur.

TIENT SON BUREAU AU

No. 91 Rue de la Commune.

3 avril—3m

L. DEPOORTER.

DENTISTE,

Rue St. Louis, No. 61. 9 mars—4m

LE docteur Marchand, de la faculté de médecine de Paris, et de l'université du Maryland, ancien élève des hopitaux civils de Paris etc. a l'honneur d'offrir ses services à ses amis, connaissances et au public généralement dans les différentes branches de sa profession.

Il réside rue Royale, no 197 entre Toulouse et St. Pierre, où on pourra le consulter de midi à 2 heures, tous les jours. 13 av—12,3p.

AVIS—Les soussignés ont l'honneur d'informer respectueusement le public et leurs amis qu'ils viennent de faire l'acquisition l'établissement d'ébénisterie, situé rue Conti no 84, appartenant ci devant aux MM. Pompono et Greffin; ils continueront comme leurs prédécesseurs à fournir tous les ouvrages qui concernent leur métier dans le dernier goût et le plus bref délai. Ils espèrent par leur activité mériter la continuance du public.

N. B. Ils se chargeront de toutes réparations de meubles, ainsi que les installations de magasins.

A. DULIEPVRE.

25 av—6 F. GALLAUD.

EN débarquement et à vendre par le soussigné,

20 pipes eau de vie de Cognac,
10 do do fine de Champagne,
20 caisses fruits à l'eau de vie,
200 do vin rouge,
27 tierçons vinaigre blanc,
25 paniers vin de champagne,
10 boucauds fil à coudre et à voile,
25 tierçons vin blanc.

25 av A. ST. GEORGES.

AVIS—On achète les billets de banque du Mississipi, rue de Chartres no 180.

25 av—27 M. BARNETT, Sr.

UN jeune homme dernièrement arrivé des colonies, désire trouver une place d'économe dans une habitation à sucre; il connait parfaitement la culture de la canne, et donnera les meilleurs renseignemens. S'adresser au bureau de l'Abeille d'ici à huit jours.

25 avril

COUTELLERIE, convenable au Marché du Mexique—Les soussignés ont 4 barils de Coutellerie arrangé pour le marché du Mexique, qu'ils vendront à bon marché pour du comptant, ou de papier approuvé à courte échéance, des Cartes d'échantillons accompagnent les marchandises.

McDONNELL & BISCOE,

21 av—3 18, rue du Canal.

AVIS—Mr. E. Bird, qui s'est rendu adjudicataire de deux certains Lots de Terre, et numérotés 19 et 20, vendus à l'encan par Isaac L. M'Coy, et situés à Carrollton, dans l'Ilet vis à vis l'hôtel, et bornés par le canal Avenue, les rues Burthe, Millaudon et Seconde, et qui ne s'est pas conformé aux conditions de la vente, est informé que les dits lots de terre seront revendus mercredi, 27 du courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade pour son compte et risque.

Conditions: Un tiers comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois à dater du 1er. octobre 1836, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devra être passé dans les 5 jours qui suivront l'adjudication, sans cela ces terrains seront revendus aux frais du second acquéreur.

17 av—16

AVIS.—Thomas J. Spear, a pris le magasin situé à l'encoignure des rues Magasin et Gravier qu'occupait Messrs. James Robeson & Co. où il continuera les affaires d'encan et de commission à son propre compte.

N. B. T. J. S. se chargera des ventes d'esclaves et de propriétés foncières. 17 av—1m

LA société qui existait ci-devant sous la raison de John F. Smith & Co. est à dater de ce jour, dissoute d'un commun accord. Le nom de la société ne sera employé que pour la liquidation des affaires de John F. Smith, qui continuera les affaires de commission pour son propre compte.

Signé JOHN F. SMITH.
WILLIAM E. FLORANCE.

Nouvelle-Orléans, 15 avril 1837.

17 av—1m

ESPRIT DE THEREBENTINE—65 barils en magasin; Genièvre de Hollande, 30 pipes en magasin; Eau de vie française, 15 pipes de première qualité, à vendre par

SAML. THOMSON & Co,

21 av 74, rue du Camp.

POUR ST. LOUIS ET ALTON.

Le bateau à vapeur COLLIER, capitaine Taylor, a la plus grande partie de sa cargaison à bord, et partira sous peu, pour fret ou passage. S'adresser au capitaine à bord ou à EASTMAN & BROTHERS,

26 av rue de la Vieille Levée no 30.

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau à vapeur CHANCELLOR, capitaine Wateball, est prêt à recevoir un chargement, et partira positivement pour le port ci dessus et ceux intermédiaires jeudi le 27 du courant, à 3 heures après midi; pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

26 av FORSYTH, GOODWIN & Co.

Pour Alexandrie et Natchitoches et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur neuf JOHN LINTON, capitaine J W Reed, partira pour le port ci dessus Lundi, 24 du courant, à 10 heures de l'après midi. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue de Bienville ou à KIMBALL & POMROY,

22 av 6, Front Levée.

Pour Louisville—(*Passage seulement*)—Le beau steamer SULTANA, capitaine A W Tufts, est attendu ici à chaque instant, et il partira le jeudi, 27 du courant, à dix heures. Pour le fret de quelques tonneaux, s'adresser à bord ou à L. M. BROADWELL & Co.

rue des Magasins ou à LAYET & AMELUNG,

20 av—7 rue du Commerce.

MALLE DES ETATS UNIS POUR ALEXANDRIA & NATCHITOCHES

(Par les bateaux à vapeur).

LE soussigné, par ordre du département de la poste a commencé à transporter la malle des Etats Unis régulièrement deux fois par semaine, par les bateaux à vapeur à Alexandria et Natchitoches.

Les lettres pour Fort Jessup, Cotile, Compte et pour tous les bureaux au dessus d'Alexandria seront envoyées par cette route.

18 av—5 GEO. C. KRING, agent.

Pour St Louis & Alton.

—Le beau bateau à vapeur GEORGE COLLIER, capitaine Taylor, sera prêt à recevoir cargaison mercredi prochain et partira sous peu, pour fret ou passage s'adresser à

EASTMAN & BROTHERS.

18 av Rue Vieille Levée, no 30

POUR COWES—Le beau navire CHILI, capitaine Pain, partira sous peu, pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE.

26 av rue de la Commune no 93

POUR LE HAVRE—Le beau navire ISAAC HICKS, capitaine Jersid, peut prendre 300 balles pour compléter son chargement, s'adresser pour fret ou passage à L. H. GALE.

27 av rue de la Commune no 93.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier GLOBE, capitaine Pirtan, partira sous peu, pour le port ci dessus. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE.

27 av rue de la Commune no 93.

POUR NEW YORK—Le brick paquebot COMET, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Dinkinson, ayant toute sa cargaison engagée partira sous peu, pour le port ci dessus, pour passage seulement, s'adresser à bord vis à vis la rue de Toulouse ou à

27 av S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR NEW YORK—Le brick fin voilier AL Denmark, capitaine Delaru, désire un chargement de pont. S'adresser pour passage à BAILEY & ABBOTT,

27 av 14, rue Bienville.

POUR NEW-YORK.

Le brick SPY, capitaine Doane, désire 150 barils sur le pont et peut prendre 4 à 5 passagers ayant de bonnes accommodations. S'adresser pour fret ou passage à BAILEY & ABBOTT.

27 av 14, rue Bienville

POUR LA HAVANE—Le brick OTRANTO, capitaine Laudon, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co.

26 av

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot ST. LOUIS, capitaine Cooper, Smith; partira sous peu, pour le port ci dessus pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

26 av R. GRONING & Co.

A FRETER—La goëlette fine voilière W. A. TURNER HAGADAN, capitaine Gustben, de 600 barils. S'adresser à E & J. ANDREWS,

26 av rue Graviers no 24

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière HERO, capitaine Coleworth, désire 200 barils pour compléter son chargement, s'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co.

26 av

POUR MATANZAS—La goëlette SABINE, capitaine Tilyon, ayant sa cargaison à bord, peut prendre quelques passagers pour le port ci dessus, s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co.

26 av

POUR LIVERPOOL—Le navire AMERICA, capitaine J Conigham, désire 150 balles de coton pour compléter son chargement pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le poteau 106 ou à HARRISON, CLEGG & Co, rue de la Douane

26 av

POUR LA HAVANE—Le brick GUSTAVUS, capitaine J J Offman, a la moitié de sa cargaison engagée, et partira sous peu; pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue Suzette ou à

HARRISON, CLEGG & Co.

26 av rue de la Douane.

Pour New York—Nouvelle ligne—Paquebot pour lundi 8 mai—Le navire SARATOGA, capitaine Wm Hathaway, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser vis à vis la Halle aux légumes ou à

25 av FRANKLIN & AMES, 35 rue du Camp.

Le navire paquebot ALABAMA, de New York, partira ce soir, lundi à 6 heures, les passagers sont priés d'être à bord à cette heure, vis à vis le marché aux légumes. 24 av

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier New England, capitaine Swanton partira sous peu. Pour passage s'adresser à L H GALE,

25 av 93, rue de la Douane.

POUR CHARLESTON—La goëlette doublée et chevillée en cuivre W. A. TURNER, capitaine Johnson, partira dimanche prochain pour passage seulement s'adresser à E. & J. ANDREWS,

25 av 24 rue Gravier.

POUR NORFOLK & RICHMOND.

Le beau brick Adelaide, capt. Lancing, ayant la moitié de sa cargaison à bord, partira dans peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à ROBINSON & Co.

22 avril Rue du Camp No 45.

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier Criterion, capitaine Farwell partira positivement mardi prochain, pour le port ci dessus et peut prendre 400 barils. Pour fret ou passage de 6 passagers, s'adresser à

22 avril. R. GRONING & Co.

POUR PROVIDENCE—Le brick fin voilier SEA BIRD, capitaine Mayberry, peut prendre quelques passagers et partira sous peu de jours, s'adresser à

21 av L H GALE. 93 rue de la Commune.

ON demande un bon navire pour porter 800 à 1000 barils pour charger de suite pour New York. S'adresser à J. A. PECK,

21 av 29, rue Bienville.

A FRETER POUR TRIESTE—Le beau navire neuf DILIGENTE, du port de 680 tonneaux. S'adresser à

DUSSAUT FILS Aîné,

21 av 77, rue St. Louis.

POUR GALVESTON & HARRISBURG—La goëlette fine voilière MINERVE, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à

JAMES REED & Co,

21 av 35, rue Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire AI VANDALIA, capitaine Sprague, ayant toute sa cargaison, allant à bord, partira sous peu; pour passage s'adresser à

BAILEY & ABBOTT,

20 av 14, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Le beau brick CAZENOVE, capitaine Corey, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à

BAILEY & ABBOTT,

20 av 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier ANN MARY ANN, capitaine Clark, partira sous peu. S'adresser pour quelques passagers à L. H. GALE.

20 av 93, rue de la Commune.

LE navire paquebot, Montézuma, capt. Mauran, partira positivement dimanche prochain 23 du courant, sans faute. S'adresser pour passage seulement, au bureau du soussigné,

L H GALE,

19 avril 93, rue de la Commune.

POUR NEW YORK—La goëlette MECHANIC, doublée et chevillée en cuivre peut prendre 160 barils ainsi qu'un chargement de pont, partira sous peu, pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOT,

19 av rue de Bienville no 14.

POUR BOSTON—Le beau brick HORACE, capitaine Fox, partira sous peu pour le port ci dessus, pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE.

19 avril rue de la Commune no 93

A FRETER—La belle goëlette MINERVE, fine voilière, portant 300 balles et tirant seulement 5 1/2 d'eau. S'adresser à

JAMES REED & Co,

19 av rue Royale no 35.

POUR BORDEAUX—Le navire LOUISIANA, capitaine G. Thore, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira du 1er. au 5 mai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

F. SEIGNOURET & Co,

18 av—16 144, rue Royale.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier AI NORTH AMERICA, capitaine Hall, partira sous peu; et peut accommoder quelques passagers. S'adresser pour les conditions à

L H GALE, 93 rue de la Commune.

18 av

POUR LE HAVRE—Le navire A EQUATOR, capitaine Bisson, partira sous peu; pour passage seulement s'adresser à

L H GALE, 93 rue de la Commune

17 av

POUR LIVERPOOL—Le brick GEORGE, fin voilier et tirant peu d'eau, capitaine Wise, partira sous peu. Peut frêt de 100 balles ou passage, ayant des chambres bien garnies, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,

18 av 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le beau navire AI FRANCONEE, capitaine Wood, désire 200 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT,

15 av 14, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière HERO, capitaine Henderson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

13 av R. GRONING & Co.

CHARLES H GRANT & CO

No. 64, rue de Chartres.

VIENNENT constamment un assortiment considérable de

MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES

Choisis en acajou, érable, bois de fantaisie, etc., fauteuils, glaces, matelas en crin, [illegible]

Ventes à l'Encan.

PAR BACH & CALHOUN

IL sera vendu, samedi, 29 avril 1837, à midi, à la Bourse au coin des rues St Louis et Chartres.

L'esclave Sarah, négresse âgée de 28 ans, bonne blanchisseuse et cuisinière, garantie contre toutes les maladies et vices prévus par la loi.

Conditions comptant. 27 av

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Vente renvoyée.

SAMEDI prochain, 29 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, au faubourg Ste Marie entre la Presse à Coton et la rue Delor, il sera vendu une quantité de planches, de cypre solliveau de bardeau bois de construction etc., en lot convenable pour les acheteurs.

Conditions à la vente. 27 av

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, vendredi, 28 du courant, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse no 30, pour compte de qui il appartiendra, une malle mousseline batiste, importée et avariée à bord du navire Perdonnet.

DE PLUS,

1 balle toile à draps,
3 caisses toile grise,
1 caisse cuivre,
1 balle cotonnade etc. etc. 27 av

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, aujourd'hui, à 4 heures de l'après midi, les étagères du magasin no 9 rue Conti, ainsi qu'un assortiment de verrerie. 27 av

PAR J. LECARPENTIER.

Vente pour cause de départ.

IL sera vendu, vendredi, 28 avril, à 10 heures précises du matin, rue St Philippe, entre Condé et Levée. Divers meubles, argenterie, pendules et autres objets de ménage; ustensiles de cuisine &c. 27 av—6

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

VENDREDI 28 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, No. 30.

Sans réserve, pour clore un compte.

Une facture de superbes broderies en paquets, consistant en cols portés pour enfans, coupes garnitures, mousseline et batiste, fichus mousselines garnis de rubans, col batiste garnis de dentelles fil; pélerine garnie de dentelles et rubans, cols doublés, garnis de rubans, tabliers batiste d'Ecosse, pélerines de mousseline, fichus ditto à col garni de rubans, grimpes mousselines garnies, manchettes batiste garnies de dentelles, chemisettes batiste garnies, pierrots jaconats garnis plissés, robes mousseline fond semé, &c.

26 avril.

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu samedi, 29 du courant, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, à midi:

Six superbes terrains situé dans le carré de la ville, faisant face à l'Hôtel des Monnaies et au fleuve dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Gallatin, Barracks et Levée, le tout entouré en planches et conformément au plan qui est maintenant exposé à la Bourse.

La propriété sera vendue en bloc.

Conditions: L'acquéreur prendra le lieu et place du vendeur pour le paiement de $62,772 20c payables dans 20 ans à dater du 26 juillet 1837, en payant à la corporation au moins 6 pour cent sur ladite somme par 20 bons de $3727 12c chaque payables tous les 6 mois jusqu'au 20 années. Le premier bon est dû le 26 janvier 1838 et le dernier le 26 janvier 1856 à laquelle époque l'acquéreur paiera à la corporation le bon souscrit par le vendeur de $62,772 12c et la balance à 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Actes de vente chez A. Mazureau, Esq. not. public aux frais des acquéreurs. 25 av

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu, le samedi, 6 mai, à quatre heures de l'après midi, rue de l'Esplanade entre Dauphine et Bourgogne, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 21 avril, courant, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu dame Marthe Macarty, décédée veuve F. R. Gotier de Montreuil, consistant en table, chaises, pendule, 1 voiture 1 cheval etc.

Conditions comptant. 26 av—4

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, jeudi, 27 du courant, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à midi. 20 beaux esclaves de l'Etat de la Virginie.

Conditions à la vente. 26 av

PAR J LE CARPENTIER.

IL sera vendu, Samedi 29 Avril, à dix heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,

Deux balles Couvertures françaises de trois points, importées et avariées à bord de la barque Constellation, capt Sampson, venant de Marseille.

26 avril.

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu, vendredi, 5 mai 1837, à midi précis à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à la folle enchère de M. Emile Gardette qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 13 janvier 1837.

6 terrains situés au faubourg Franklin, désignés par les nos 11, 12, 13, 24, 25 et 26 de l'îlet 280, conformément à un plan dressé par Voisin arpenteur.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets datés 12 janvier 1837, endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente passera par devant J. Cuvillier not. pub 25 av—5

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 27 du courant, il sera vendu, à 5 heures après midi, dans la rue St Philippe, entre les rues Condé et Royale, 20 cardes ardoises contenant 20 sur 10; 68 do petites de 16 sur 9; 13 do Ladies 16 sur 8

Conditions comptant. 25 av

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi, 27 du courant, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis. La négresse nommée Julianne, âgée de 22 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique, avec son enfant Charlotte, âgée de 4 mois, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi. 25 av

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MERCREDI, 17 mai prochain, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 4 avril courant, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, à midi précis, l'esclave Hannah, dépendant de la succession de feu Jean Rivière.

Conditions: Un tiers comptant, la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur chez Octave de Armas, not. public. 13 av

PAR ISAAC L. M'COY ET MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI 29 du courant, à 11 heures, à la Bourse encoignure des rues St Louis et Chartres, il sera vendu, CENT-DEUX ESCLAVES, provenant de l'habitation de MM. Corbin & Rawle, près de cette ville, consistant en nègres de champs, ouvriers et domestiques de maison. Ces esclaves forment la plus beau lot qui se soit vendu à la Nouvelle Orléans; ils sont acclimatés ou natifs du pays. Un catalogue de leurs noms, de leurs âges et de leurs talens sera publié avant la vente.

Conditions: Huit et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction des vendeurs, et portant hypothèque. Ces billets porteront intérêt de dix pour cent par an en cas de non paiement à leurs maturités.

23 avril—9

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le samedi 29 avril à midi précis, à la bourse au coin des rues Chartres et St Louis et à la folle enchère de M. Manuel Elsot qui ne s'est pas conformé aux conditions de la vente d'un terrain adjugé le 25 février dernier et portant le No 23 de l'îlet No 53 dans le nouveau faubourg Marigny.

Conditions: Un cinquième comptant et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans à partir du 25 février dernier en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait payement.

L'acte de vente se passera chez L T Caire, notaire aux frais de l'acquéreur. 19 av—10

PAR H. J. DOMINGON

IL sera vendu positivement le lundi, 1er. mai, à l'Arcade de Banks, faubourg Ste. Marie, à l'heure de midi, à la folle enchère de Mr. R. La Lawrence, qui n'a pas rempli les conditions de la vente de 4 Terrains achetés par lui et portant les nos. 8, 12, 18 et 19, situés dans la ville de Lafayette, ayant chacun plus de 30 pieds de face et au-dessous de 130 pieds de profondeur.

Conditions: Un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, à partir du 24 Février dernier, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente chez L. T. Caire, aux frais des acquéreurs. 19 av—11

PAR JOS. LECARPENTIER.

IL sera vendu jeudi, 27 avril 1837, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis,

L'îlet irrégulier No. 63, compris entre les rues de la Course, Robin, de Colisée et du Camp

Conditions: Un dixième comptant, et le surplus à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent du jour de leur échéance sans pour cela que le terme puisse se prolonger. 19 av—8

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Succession de François M. fre Roman.

SAMEDI, 29 du courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 Avril courant, rue St. Philippe, entre les rues Remparts et St. Claude, dans la maison du défunt, les effets mobiliers de la dite succession.

Conditions: comptant. 17 av

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, vendredi 28 d'Avril, à midi, à la Bourse à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à la folle enchère de M. J. W. Schaumburgh, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 6 de mars courant, par M. Barnett Sr. encanteur, la propriété ci-après désignée d'après un plan fait par John Schreiber, en date du 20 mai 1836, déposé dans le bureau de M. W. Y. Lewis not. pub.

Un Lot de terre, avec les bâtisses et les améliorations qui sont dessus, situé dans le faubourg Annonciation, dans l'îlet, limité par les rues Nouvelle-Levée, St. James, Tchapitoulas et le Marché, le dit lot a 28 pieds 9 p. 2 l. de face sur la rue Tchapitoulas, sur 127 pieds, 10 p. et 3 lignes de profondeur.

Conditions—1-3 comptant, et l'acquéreur assumera le paiement de deux billets, le 1er. de la somme de $914 54 payable au mars 1839 et le second de la somme de $937 32 payable le 20 d'août 1838. La balance à un et deux ans en date du 6 mars 1836, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, par devant M. W. Y. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 24 mars—30

AVIS—A une assemblée des commissaires du canal du lac Borgne, il a été résolu que des livres de souscriptions au dit canal seraient ouverts aujourd'hui 20 du courant, au bureau de Mr. L. H. Féraud, notaire, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre, sous l'inspection de Mr. Féraud.

28 avril—8 DUVIGNEAUD, Secr.

BUREAU DU COLLECTEUR,

Nouvelle Orléans, 21 avril 1837.

AYANT été nommé agent du bureau des Patentes de la ville de Washington, Avis est donné aux personnes qui peuvent avoir des affaires avec ce département, qu'elles pourront obtenir toutes informations à ce sujet, en s'adressant à mon bureau

[illegible] W. BREEDLOVE,

Agent du bureau des patentes.

ON demande des billets de banque du Mississipi payable à Natchez, Grand Gulf ou Vicksburg. S'adresser au no 22, rue Gravier, l'entrée par l'arcade

J K MEAD.

DIX Piastres de Récompense.—La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque donnera des renseignemens servant à découvrir celui qui a volé le canot du brick Comet, hier dans l'après midi, le long du bord. Le dit canot est de 18 pieds de long, peint en noir avec une ligne blanche étroite à fleur d'eau, noir en dedans et ayant des marques qui indiquent [illegible] s'en servit à peindre le navire &c—S'adresser à bord du brick ou à

CUCULLU, LAPEYRE & Co.

AVIS—La société de Thomas [illegible] dissoute. Thomas Barrett, [illegible]

THOMAS [illegible]
JAMES B HULL[illegible]
LUCIEN H[illegible]